

Rapport conjoint des filiales canadiennes de Trane Technologies en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada

Le rapport conjoint sur l'esclavage moderne suivant (" Rapport sur l'esclavage moderne ") est publié au nom de Trane Canada ULC, Trane Investments Canada Inc., Arctic Cool Chillers Limited et Brainbox AI Inc. (" les filiales canadiennes de Trane Technologies ") pour l'exercice financier 2025, conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (la " Loi "). Les filiales canadiennes de Trane Technologies font partie du programme mondial de conformité en matière d'esclavage moderne de Trane Technologies plc (la " Société "). Par conséquent, les informations fournies ci-dessous tirées du programme mondial de conformité en matière d'esclavage moderne de la Société s'appliquent aux filiales canadiennes de Trane Technologies.

Trane Technologies plc, la société mère ultime des filiales canadiennes de Trane Technologies, publie également une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne conformément à la Loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015 et à la Loi australienne sur l'esclavage moderne de 2018. Elle est disponible sur la page d'accueil de Trane Technologies plc à l'adresse suivante : https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/company/legal/Modern_Slavery_Act_Statement.pdf

Aperçu de la Société

Trane Technologies plc, une société à responsabilité limitée constituée en Irlande en 2009, et ses filiales consolidées est un innovateur mondial dans le domaine climatique qui propose des solutions durables et efficaces pour les bâtiments, les maisons et le transport grâce à nos marques stratégiques, Trane® et Thermo King®, et à notre portefeuille écoresponsable de produits, de services et de contrôles intelligents connectés.

La chaîne d'approvisionnement de la Société

Trane Technologies est une entreprise mondiale dotée d'un vaste portefeuille de produits et de services. Nos marques proposent des solutions de chauffage et de refroidissement durables et efficaces pour les bâtiments, les maisons et le transport. Nos installations de fabrication sont situées dans plusieurs pays, et nous expédions des produits à des clients dans le monde entier. Nous nous approvisionnons en matières premières, composants, produits et services auprès de plus de 28 000 fournisseurs à travers le monde. Nous travaillons systématiquement pour nous

assurer que nos fournisseurs partagent nos valeurs et améliorent continuellement leurs conditions environnementales et sociales au bénéfice des communautés locales et de la planète.

Évaluation annuelle des risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement

La Société s'engage à prendre des mesures pour s'assurer que la traite des personnes et le travail forcé n'ont pas lieu dans sa chaîne d'approvisionnement ou dans ses activités. La Société est consciente qu'une chaîne d'approvisionnement mondiale complexe peut être associée aux risques d'esclavage moderne lorsque des matières premières, des composants, des produits ou des services transitent par plusieurs niveaux de fournisseurs.

La Société utilise un processus d'évaluation des risques qui évalue la conformité des fournisseurs à son Code de conduite des partenaires commerciaux.

De plus, la Société a continué d'utiliser une approche fondée sur les risques pour sonder les fournisseurs dans des juridictions et des industries présentant un risque plus élevé d'esclavage moderne et de traite des personnes. Cette approche comprend un examen annuel de notre base de fournisseurs afin d'identifier les fournisseurs dans certaines industries ou emplacements, ou ceux qui fournissent des marchandises ou des services identifiés comme présentant un risque plus élevé d'esclavage moderne et de traite des personnes. Les fournisseurs identifiés par ce processus sont inclus dans le processus annuel de diligence raisonnable. Afin d'obtenir des données complètes sur les fournisseurs pour l'exercice financier complet 2025, la Société a effectué une diligence raisonnable auprès des fournisseurs en 2026. Les fournisseurs ont été invités à fournir des données complètes pour 2025.

La Société continue de collaborer avec une solution tierce de gestion des données de la chaîne d'approvisionnement pour faciliter la collecte et la gestion des données de l'enquête sur la traite des personnes auprès des fournisseurs. Cette solution met en œuvre un processus rationalisé. Le Modèle d'évaluation des risques liés à l'esclavage et à la traite des êtres humains (STR) (<https://www.socialresponsibilityalliance.org/str/>) est un modèle standard ouvert et gratuit de l'industrie, créé par la [Social Responsibility Alliance](https://www.socialresponsibilityalliance.org/), conçu pour aider les entreprises dans leur diligence raisonnable en matière d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement. Le champ d'application de la diligence raisonnable du STR comprend des questions concernant le travail forcé, la traite des personnes, le travail des enfants, la liberté d'association, le droit à la négociation collective, la discrimination, les travailleurs migrants, les employés de tiers et le recours aux recruteurs, ainsi que les actes sexuels commerciaux. Ces sujets couverts par le STR traitent des risques d'esclavage moderne et de violations des droits de la personne pour les enfants, les travailleurs migrants, les employés de tiers et les femmes.

Cette solution tierce de gestion des données de la chaîne d'approvisionnement a amélioré notre processus de diligence raisonnable et l'engagement des fournisseurs en éliminant la nécessité

pour les fournisseurs de télécharger ou de soumettre des formulaires et en réorganisant la collecte de données de l'enquête pour qu'elle se fasse dans le portail. Le programme de diligence raisonnable en matière de traite des personnes et d'esclavage de cette solution identifie et gère activement les risques dans la chaîne d'approvisionnement par le biais du processus de collecte de données, notamment en analysant les réponses des fournisseurs pour déterminer les niveaux de risque dans plusieurs catégories. Notre investissement dans cette solution nous a aidés à renforcer notre capacité à recueillir, stocker et valider les données de diligence raisonnable, à identifier les domaines d'amélioration dans le processus de diligence raisonnable et à améliorer la communication avec les parties prenantes.

En ce qui concerne les fusions et acquisitions, le processus standard de diligence raisonnable de la Société comprend des questions et des demandes de documents visant à évaluer si l'entité envisagée pour une acquisition, une fusion ou une coentreprise présente des risques ou des impacts potentiels en matière de droits de la personne.

En ce qui concerne l'engagement de la Société à prendre des mesures pour s'assurer que la traite des personnes et le travail forcé n'ont pas lieu dans ses activités, ces risques dans les propres opérations de la Société sont faibles compte tenu de son profil de talents et de ses pratiques de recrutement. Des informations supplémentaires sur les pratiques de recrutement et d'embauche sont disponibles sur le site (<https://careers.tranetechnologies.com/global/fr/home>) et dans son Rapport sur le développement durable le plus récent (<https://www.tranetechnologies.com/en/index/sustainability/sustainability-reports.html>). Les risques sont identifiés et contrôlés par : (1) le [Code de déontologie](#) ; (2) la Politique mondiale en matière de droits de la personne (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/company/legal/Global-Human-Rights-Policy.pdf>) ; (3) la Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/sustainability/EHS-Policy-English.pdf>) ; (4) la formation annuelle obligatoire de lutte contre la traite des personnes pour les employés salariés dans les fonctions d'approvisionnement, de ressources humaines et juridiques ; et (5) les politiques et procédures d'embauche de la Société conçues pour s'assurer que les employés sont légalement admissibles à travailler et fournissent tout document d'admissibilité au travail requis par les exigences légales locales. Notre Politique mondiale en matière de droits de la personne (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/company/legal/Global-Human-Rights-Policy.pdf>) et notre Politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/sustainability/EHS-Policy-English.pdf>) sont conçues pour protéger les droits de la personne et les travailleurs dans la chaîne de valeur. Les messages énoncés dans ces politiques reflètent les normes commerciales minimales mondiales de la Société appliquées dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, tout en respectant les lois et réglementations locales. De plus, le [Code de déontologie](#) et la formation annuelle demandent aux employés de signaler les préoccupations ou les comportements fautifs présumés, y compris les préoccupations liées à la traite des personnes ou au travail forcé. La Société interdit le travail des enfants et respecte les limites légales d'âge de travail dans toutes les juridictions où elle exerce ses activités. La Société favorise un milieu de travail où tous les

employés sont valorisés et récompensés équitablement pour toutes les variables de rémunération. Les pratiques de rémunération de la Société sont basées sur les normes externes, des données exhaustives, l'équité interne, la portée du poste, la responsabilité et le rendement.

Atténuation des risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement

Le processus d'atténuation des risques de la Société comprend, à un niveau élevé, la capacité d'enquêter sur des problèmes potentiels chez un fournisseur, de fournir une formation à un fournisseur, de collaborer avec un fournisseur pour mettre en œuvre des contrôles d'atténuation, ou d'aider autrement un fournisseur de manière appropriée à atténuer le risque d'esclavage moderne. Nos options d'atténuation des risques comprennent également la résiliation du contrat avec le fournisseur. Des outils supplémentaires d'atténuation des risques sont décrits ci-dessous.

Politiques mondiales

En tant qu'organisation guidée par nos Principes de leadership, nous respectons les droits de la personne dans nos opérations et notre chaîne de valeur. Le [Code de déontologie](#) de la Société, qui s'applique à tous les employés, interdit la traite des personnes, y compris le travail forcé ou le travail des enfants. Le Code exige également que les employés effectuent une diligence raisonnable (ou soutiennent les efforts de diligence raisonnable), afin que la Société ne retienne pas de fournisseurs qui pratiquent la traite des personnes.

En 2025, la Société a actualisé sa Politique mondiale en matière de droits de la personne (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/company/legal/Global-Human-Rights-Policy.pdf>) afin de mieux s'aligner sur l'évolution des tendances et des meilleures pratiques du secteur. Notre Politique mondiale en matière de droits de la personne (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/company/legal/Global-Human-Rights-Policy.pdf>) réitère l'interdiction par la Société du recours au travail forcé ou au travail des enfants et stipule que la relation d'emploi doit être volontaire. Cette Politique décrit nos engagements en matière de droits de la personne et décrit les processus et les exigences légales auxquels nous nous conformons strictement. La Politique couvre nos attentes envers nos partenaires commerciaux et fournisseurs tout au long de notre chaîne de valeur. Cette Politique réaffirme également l'intolérance de la Société à l'égard de la traite des personnes et comprend des exigences renforcées pour les recruteurs et les fournisseurs. Notre Politique est alignée sur les exigences internationales, notamment la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail (<https://www.ilo.org/fr/themes-et-secteurs/principes-et-droits-fondamentaux-au-travail>) et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (<https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human>

[rights](#)). La Politique comprend notre Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des personnes, guidée par les Conventions de l'OIT 29 et 105, et décrit les mesures que nous prenons pour assurer la conformité. Nous abordons en outre le travail des enfants avec les orientations de la Convention de l'OIT 138.

Formation

En 2025, la Politique mondiale en matière de droits de la personne de la Société a été communiquée aux employés par le biais de la formation annuelle sur le Code de déontologie de la Société. Cette formation annuelle comprenait un cours consacré à la lutte contre la traite des personnes. Les employés salariés occupant des rôles à risque élevé, tels que les fonctions juridiques, des ressources humaines et de la chaîne d'approvisionnement intégrée mondiale (CAIM), se voient attribuer des cours en fonction de leur fonction et des risques associés. En 2025, 100 % des membres salariés mondiaux de ces fonctions ont suivi la formation de lutte contre la traite des personnes. De plus, une formation en direct ou par webinaire sur l'esclavage moderne et la traite des personnes est disponible pour les employés de la CAIM et les fournisseurs.

Une formation de lutte contre la traite des personnes et l'esclavage moderne est disponible pour les fournisseurs par le biais de la solution tierce de gestion des données de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont encouragés à évaluer et à examiner le matériel éducatif lors du processus annuel de diligence raisonnable en matière d'esclavage moderne décrit ci-dessus. Des représentants de la Société et des experts en la matière du fournisseur de la solution tierce de gestion des données de la chaîne d'approvisionnement ont offert une formation aux fournisseurs sur l'esclavage moderne et sur la façon de se conformer au processus de diligence raisonnable de la Société.

Mécanismes de signalement

Le Principe de leadership de la Société - nous faisons ce qui est juste, toujours - et le Code de déontologie demandent aux employés de s'exprimer et de demander des conseils ou de signaler des préoccupations. [La Ligne d'assistance éthique de la Société](#), qui comprend une catégorie de signalement pour la traite des personnes et le travail forcé, est accessible aux employés et aux tiers externes, y compris les fournisseurs, pour signaler des préoccupations ou des actes répréhensibles allégués. La Ligne d'assistance éthique est disponible dans plus de 150 langues par téléphone et dans 75 langues par formulaire en ligne. Les signalements à la Ligne d'assistance éthique font l'objet d'enquêtes et des mesures sont prises pour assurer la conformité.

Les employés et les tiers externes peuvent également signaler des préoccupations en utilisant la boîte aux lettres dédiée de la Société à l'adresse AntiHumanTrafficking@tranetechnologies.com. Cette boîte aux lettres est surveillée régulièrement par une équipe interfonctionnelle des services Juridique et la CAIM.

Ententes avec les fournisseurs

La Société définit sa relation avec les fournisseurs par des contrats fondés sur des pratiques légales et éthiques. Les contrats de la Société contiennent des ententes standard qui exigent que les fournisseurs se conforment au Code de déontologie pour partenaires commerciaux de la Société (<https://www.tranetechnologies.com/content/dam/cs-corporate/pdf/company/suppliers/Business-Partner-Code-of-Conduct-French.pdf>) et respectent les droits fondamentaux de la personne, y compris les interdictions relatives au travail des enfants, au travail en esclavage, au travail carcéral et à toute autre forme de travail forcé ou involontaire. Le Code de déontologie pour partenaires commerciaux communique les attentes de la Société selon lesquelles les fournisseurs agissent de manière éthique en tout temps. Il exige également que les fournisseurs veillent à ne pas violer les droits fondamentaux de la personne et interdit le travail forcé et le travail des enfants. La Société ne continuera pas à acheter des biens ou des services auprès d'un fournisseur reconnu coupable de pratiques d'esclavage moderne ou de traite des personnes.

Évaluation de l'efficacité des actions de la Société pour lutter contre l'esclavage moderne

La Société évalue l'efficacité de ses actions pour lutter contre l'esclavage moderne en évaluant la sensibilisation des employés par le biais des résultats de la formation, en analysant les préoccupations signalées en matière d'esclavage moderne, et en collaborant avec les fournisseurs engagés dans notre processus de diligence raisonnable sur l'esclavage moderne pour mettre en œuvre ou renforcer leurs politiques et contrôles concernant l'esclavage moderne. Nous avons pris des mesures auprès des fournisseurs sur la base des résultats de notre processus de diligence raisonnable. Par exemple, les fournisseurs reçoivent, par le biais de notre solution tierce de gestion des données de la chaîne d'approvisionnement, des mesures correctives, telles que la mise en œuvre de politiques sur les droits de la personne, le travail des enfants, le recours aux recruteurs et les salaires et avantages sociaux. Nous suivons les progrès des fournisseurs dans la mise en œuvre des mesures correctives.

Processus de consultation

Le programme mondial de conformité en matière d'esclavage moderne et de lutte contre la traite des personnes de la Société est géré par un groupe de travail interfonctionnel composé de membres du Département juridique, y compris le Groupe d'éthique et de conformité, et de la CAIM.

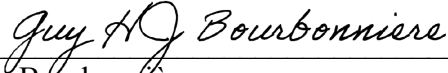
Approbation

Ce Rapport conjoint sur l'esclavage moderne a été approuvé par le conseil d'administration de chacune des filiales canadiennes de Trane Technologies. Conformément aux résolutions adoptées

par le conseil d'administration de chacune des filiales canadiennes de Trane Technologies, le directeur nommé ci-dessous est autorisé à signer et à remettre ce Rapport sur l'esclavage moderne au nom et pour le compte des filiales canadiennes de Trane Technologies.

Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



Guy Bourbonnière
Directeur de Trane Canada ULC, Trane Investments
Canada Inc., Arctic Cool Chillers Limited et
Brainbox AI Inc.

J'ai le pouvoir d'engager Trane Canada ULC, Trane
Investments Canada Inc., Arctic Cool Chillers
Limited et Brainbox AI Inc.

Date d'attestation : 26 mai 2026